



Elections des représentants des adhérents

ARTICLE

Les élections en vue du renouvellement des membres élus représentant les adhérents au sein du Conseil d'Administration de Atout France seront organisées lors des prochaines **Journées Partenariales le 27 juin**.

Ces élections sont réservées aux adhérents de l'Agence.

Pour rappel : Les représentant(e)s des adhérents, élu(e)s par chacun des quatre collèges de l'Assemblée Générale, siègent au Conseil d'administration de Atout France en tant qu'administrateur et participent ainsi à l'ensemble des décisions prises par cette instance. La durée du mandat est de 3 ans. Le candidat ne peut se présenter que dans le collège dans lequel sa société est rattachée.

Vous trouverez ci-dessous 2 documents à télécharger :

- Pourquoi présenter votre candidature ? ce document présente le rôle des élus ainsi que les modalités de candidature
- Le bulletin de candidature, si vous ou un(e) représentant(e) de votre structure êtes intéressé(e) pour présenter votre candidature

Chaque candidature devra parvenir par tout moyen (courrier, télécopie, mail) **au plus tard le 5 juin 2018**.

Contact : legal@atout-france.fr